

Faculté de droit



DROI1535 Droit et sanction

[30h] 6 crédits

Ce cours n'est pas dispensé en 2005-2006

Cette activité se déroule pendant le 2ème semestre

Langue d'enseignement : français

Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

1. Objectifs propres à un enseignement juridique
acquisition des connaissances indispensables (par exemple les schémas de raisonnement) ;
maniement des textes (Constitution, traités, lois) et utilisation intelligente d'une documentation ;
analyse rigoureuse et précise des arrêts ;
expression écrite, expression orale.
2. Objectifs propres à un enseignement juridique interdisciplinaire
approche transversale du droit et recherche des équilibres et des valeurs qui sous-tendent la production normative et jurisprudentielle ;
prise de conscience de la relativité des solutions procurées par le droit et de leur production dans un processus créatif basé sur l'échange et la confrontation ;
approche " généraliste " du droit ; ouverture interdisciplinaire ; développement d'un " #il extra-disciplinaire ".
3. Objectifs propres à un cours à pédagogie active
participation active, investissement dans l'enseignement ;
solidarité, écoute, respect dans un processus d'échange et de confrontation et dans un travail d'équipe ;
créativité, réflexion critique et personnelle ;
curiosité, goût de la recherche et de l'approfondissement (apprendre à apprendre) ;
développement personnel, autonomie et responsabilisation.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

De manière générale, ce cours vise à favoriser la compréhension des relations existant entre les réponses apportées par les différentes branches du droit à la question du respect de la norme juridique, et de la correspondance entre le type de sanction adoptée et le modèle juridique sous-jacent.

Ce cours étudie la sanction en tant qu'instrument juridique, à savoir le moyen auquel recourent différentes branches du droit pour imposer le respect de normes considérées comme impératives.

Le cours portera sur les sanctions applicables tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales.

Il s'agira d'analyser et de comparer les différents types de sanctions et leur évolution dans différentes branches du droit (droit public, droit social, droit privé, droit disciplinaire, droit pénal), ainsi que d'étudier les sanctions propres au droit européen et au droit international et les difficultés de leur mise en oeuvre.

Les questions liées au cumul éventuel de différents types de sanction seront présentées, tout comme la mise en question par la doctrine de la classification des sanctions en catégories séparées.

Ce cours permettra de questionner le modèle du droit imposé, fondé sur la sanction, en rapport avec le modèle différent du droit négocié, fondé sur la recherche d'une solution consensuelle entre des intérêts en conflit. Une réflexion critique sera développée à partir de questions telles que le respect du principe de la proportionnalité ou de l'efficacité des sanctions par rapport aux objectifs poursuivis.